

Image not found or type unknown



## Tkt

Par **Nanoufigino**, le **26/11/2010 à 13:20**

Yochi

Par **aliren27**, le **27/11/2010 à 07:45**

Bonjour,

lisez le jugement et vous aurez toute la marche à suivre. Normalement vous avez un délai d'un mois sauf si jugement rendu en dernier ressort, alors là pas d'appel possible. Attendez que d'autres internautes interviennent.

Cordialement